







MAIRIE DE CAZERES
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
31220 CAZERES
Tél : 05 61 98 46 00

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
LOT 06 Cloisonnement, isolation, faux plafond

Architectes :	Bureau d'études structure, VRD, CVC, électricité :
 <p>Magali Albiges – David STOCCO le Belvédère 11 boulevard des Récollets 31400 Toulouse Tel : 05 34 41 18 09 magali.a@le23architecture.com</p>	 <p>132 rue Marc Robert 12850 ONET LE CHATEAU Tél : 05 65 77 31 00 rodez@inse.fr</p>
Contrôleur technique :	Coordinateur SPS :
 <p>BUREAU VERITAS</p> <p>12 rue Michel Labrousse Bâtiment 15 BP 64797 31047 Toulouse Cedex 1 Joël PETIOT Tél : 06 79 25 17 23 joel.petiot@bureauveritas.com</p>	 <p>BUREAU VERITAS</p> <p>12 rue Michel Labrousse Bâtiment 15 BP 64797 31047 Toulouse Cedex 1 Sébastien RIDOU Tél : 06 11 84 46 26 sebastien.ridou@fr.bureauveritas.com</p>
INDICE A	MAI 2019

6.1 DESIGNATION DES OUVRAGES

"Les présentes description et localisation sont les indications complémentaires des plans architectes.

Les plans étant l'outil de prédilection de l'architecte les descriptions et localisation qui suivent complètent les plans, mais une hiérarchie est établie entre les pièces du marché les plans prévalent sur les CCTP. L'entrepreneur devra en cas de contradiction oubli ou manquement dans ou entre les pièces en référer à l'architecte afin que celui-ci puisse clarifier le choix et cela dans la volonté d'assurer la conformité de l'ouvrage à sa destination."

Les dimensions sont données à titre indicatif afin de déterminer le montant du marché, mais les cotes réelles sont à relever sur place par l'entrepreneur.

6.1 SPECIFICATION TECHNIQUES GENERALES

6.1.1 OBJET DU PRESENT CCTP

Le présent C.C.T.P. n'est pas exclusif et l'entreprise devra se référer aux différentes pièces contractuelles du Marché, et notamment :

- le C.C.A.P.
- le C.C.T.P. tous corps d'états.
- les plans Architecte.
- tous documents faisant partie intégrante du Marché et notamment le PGC SPS.

6.1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

La proposition de l'entreprise s'entend compris :

- L'implantation et le traçage du développé des cloisons en accord avec l'entreprise chargée de la fourniture des huisseries
- La fourniture et la mise en œuvre des cloisons de distribution ou séparatives y compris toutes façons et fournitures diverses
- La fourniture et la mise en œuvre des complexes isolants thermiques ou phoniques avec ou sans pare-vapeur
- Les piquages et nettoyages de la surface du Gros Œuvre ou des enduits aux raccords avec les cloisons
- Les U plastiques dans les pièces humides sous cloisons
- La fourniture et pose des poteaux raidisseurs ou de renforts.
- Les couvre-joints assurant la jonction entre les raidisseurs ou poteaux de liaison et les murs et cloisons
- Les dispositifs de protection des angles
- Les couvre-joints dissimulant les bandes résilientes
- La mise en œuvre des huisseries et bâtis fournis et ajustés par le lot Menuiseries Intérieures Bois

- La fourniture et la pose des fourrures en bois ou métallique nécessaires à la mise en œuvre des trappes de visites des gaines ou au renfort de fixation d'appareils.
- La fourniture, pose, dépose et enlèvement du matériel d'exécution
- Les réparations des défauts localisés conformément aux DTU.
- Le traitement insecticide et fongicide des bois éventuellement intégrés dans les cloisons
- Le dépoussiérage et le brossage des supports
- Le nettoyage des produits de démoulage et les piquages et rusticages nécessaires à l'adhérence
- Le rebouchage éventuellement nécessaire
- La fourniture et l'application de la couche d'accrochage, s'il y a lieu (barbotine de ciment et sable ou plâtre et sable avec adjuvants)
- Les dégrossis et surcharges locales nécessaires à l'obtention des plénitudes fixées au présent document, y compris les armatures
- La fourniture et mise en œuvre des armatures ou produit de désolidarisation, selon stipulations de l'article 3.44 du D.T.U.25.1 et son additif n°2, dans le cas de supports de natures différentes juxtaposées.
- La protection des armatures métalliques par galvanisation à chaud ou dépôt électrolytique de zinc ou cadmium
- L'exécution, toutes fournitures et produits incorporés compris, des différentes couches de l'enduit selon les types imposés au présent document
- Toutes sujétions d'angle rentrant ou saillant
- Les bâchages de protection, le nettoyage et l'enlèvement de toutes les projections sur les parois verticales, plafonds, sols, huisserie, menuiserie extérieures etc ainsi que tous les déchets et gravois résultant des travaux et leur enlèvement dans les conditions stipulées au Cahier des Clauses Techniques Générales.

Ne sont pas inclus dans l'offre :

- les encastresments dans les cloisons à la demande des différents corps d'état
- la fourniture des huisseries et dormants avec leurs pattes à scellement

Coordination avec les autres corps d'état:

- L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs des corps d'état intéressés par ses travaux.

6.1.3 NORMES ET REGLEMENTS

L'ensemble des travaux de plâtrerie sera réalisé conformément aux normes, décrets, arrêtés et règles en vigueur au moment de l'appel d'offres et en particulier :

- DTU N°25.1 Plâtrerie
- DTU N°25.41 Ouvrages de cloisons en plaques de parement en plâtre.

- Avis technique du C.S.T.B. concernant certains matériaux particuliers.

Les travaux de faux plafonds, devront être réalisés en respectant les D.T.U., les normes en vigueur, les règles et les agréments du CSTB et en particulier, D.T.U. 58.1.

Dans la mesure où pour certains travaux spéciaux, les documents qui précèdent ne seraient pas applicables, les conditions particulières d'emploi des produits devront être fixées d'un commun accord par l'entrepreneur chargé des travaux et le fabricant, et faire l'objet d'une notice précise.

6.1.4 MATERIELS ET MATERIAUX

Les matériaux, matériels et fournitures quelconques utilisées pour l'exécution des travaux ainsi que les caractéristiques ou usines de production proposée par l'entrepreneur devront être soumis au Maître d'œuvre pour acceptation avant emploi. En particulier, les plâtres utilisés pour la réalisation des cloisons et des enduits devront être totalement exempts de gypse synthétique. L'entrepreneur en fournira la preuve avant toute exécution. Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

6.1.5 ECHANTILLONS

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer au Maître d'œuvre les lieux de provenance de ses matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers. Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis au Maître d'œuvre et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux.

Nota : A la réception des ouvrages, l'entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage, un carton de plaques de chaque type de faux plafonds (par coloris).

6.1.6 CONTROLES

Tous les ouvrages réalisés devront être conformes aux normes et échantillons remis.

6.1.7 MAINTIEN DES OUVRAGES

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre l'ébranlement, chocs et épaufrures des arêtes.

6.1.8 TOLERANCE

- Implantation, Verticalité et Equerrage : 2 mm pour les axes des cloisons.

Aucunes tolérances ne seront acceptées, notamment en ce qui concerne la verticalité et l'équerrage des cloisons.

L'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur les points suivants :

- planimétrie d'après prescriptions du DTU ;
- régularité des joints ;
- rectitude parfaite des arêtes.

Toute partie présentant un défaut quelconque sera soigneusement reprise et refait sans aucun supplément.

6.1.9 STABILITE MECANIQUE

Les cloisons devront être stables mécaniquement l'entreprise fournira un procès-verbal établi par un organisme habilité relatif aux essais de stabilité mécanique.

Ces essais comporteront :

- 1 essai de résistance à une poussée horizontale de 50 d à N (appliqué à 1,50m du sol).
- 1 essai d'ouverture et fermeture de porte (6 000 manœuvres).
- 1 essai de choc au corps mou = énergie 240 Joules.

6.1.10 LIMITES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETATS

L'entrepreneur du présent lot devra la réalisation des socles sous cloisons (socles réalisés en PVC), ainsi que la pose de plastiques pour les cloisons séparatives des pièces humides. L'entrepreneur du présent lot sera tenu de réserver dans les cloisons les passages et ouvertures demandés par les autres corps d'états. La finition après le passage des corps d'états (notamment électricité et plomberie) est à la charge du présent lot.

6.1.11 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur devra obligatoirement se rendre sur place afin de prendre connaissance des lieux.

Il devra tenir compte dans son offre de toutes les sujétions de possibilité de fixation par rapport aux différents supports existants. Il ne sera accepté aucun travaux supplémentaires pour des adaptations par rapport à l'existant, sachant que l'entrepreneur est réputé connaître les lieux. L'entrepreneur devra prendre rendez-vous avec le Maître d'Ouvrage avant visite.

6.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

6.2.1 DOUBLAGES ½ stil + ISOLANT

Doublage 1/2stil plaque de plâtre + laine de roche

Habillages composés d'une plaque de plâtre cartonnée haute dureté, hydrofugées ou non.

Ces plaques seront vissées sur ossature 1/2stil, compris façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial.

Plaques de plâtre à bord aminci de 18mm, finition marine pour les pièces humides,

Traitement des joints par bandes et trois passes d'enduit de finition.

Isolation laine de roche de 140 mm ; R= 4.75

Localisation

Sur murs donnant sur l'extérieur, en doublage des murs existants, selon indications en plans, selon plans Architecte.

6.2.4 CLOISONS DE DISTRIBUTIONS 98/48 et CF1H

Réalisation d'une cloison placostil de 98 mm de Placoplatre ou équivalent.

Ossature métallique en profilés galvanisés, assemblage par vissage (R48 et M48)

Fixations sur maçonnerie.

Placage par 2 plaques de BA 13 sur 2 faces (parement hydrofuge dans les pièces humides).

Isolation acoustique par panneaux de laine de verre de haute densité (45 mm).

Les plaques et la laine monteront jusque sous couverture pour une bonne isolation au feu et acoustique, tous calfeutremments compris.

Mise en œuvre et traitement des joints par bandes et enduit de finition, suivant cahier des charges du fabricant.

Acoustique : 39 dB.

Sujétions particulières

U plastique ou film polyane à poser dans pièces humides.

Assemblage entre cloisons et sur doublages thermiques dans les conditions fixées par le cahier des charges du fabricant.

Renforts bois à incorporer dans les panneaux lors du montage pour la fixation des appareils sanitaires notamment supports divers.

Y compris insertion des huisseries fournies par le lot menuiseries intérieures bois.

Localisation

Cloisons cotées 100mm sur les plans architecte

6.2.4 PLAQUES DE PLATRE COLLEES/ENDUIT PLATRE

Fourniture et pose de plaques de plâtres type BA13 Collées sur en maçonnerie après ouvertures, rebouchages des parois maçonnées.

Es prestation seront remplacées et/ou complétées par des enduits au plâtres de 10mm environ pour une parfaite finitions des ouvertures et des rebouchages maçonnés.

Localisation

Sur l'ensemble selon indications en plans.

6.2.5 FINITIONS, JOINTS

Bandes calicot sur joints + 2 passes d'enduit.

Localisation

Ensemble des ouvrages du présent lot.

6.2.6 ISOLATION THERMIQUE EN TOITURE

Isolation sur faux plafonds :

Fourniture et pose d'une laine de roche déroulée sur faux plafonds démontable sur ossature primaire afin de créer un plenum technique, laine roche en 30cm d'épaisseur, R 7.25.

Isolation En rampant :

Fourniture et pose d'une laine de roche déroulée sur faux plafonds rampant du club house et du bureau, laine roche en 30cm d'épaisseur, R 7.25.

Y compris remontées verticales pour rupture de pont thermique ai droit des parties non isolées par l'extérieur ;

Localisation

En rampant sur la zone de faible hauteur, pose horizontale sur l'ensemble selon indications sur plans et coupes architectes ;

6.2.7 OUVRAGES EN PLAFONDS

Plafonds démontables

"L'écart de niveau avec le plan de référence sera < 3mm/ml, sans dépasser 2cm. La planéité sera telle qu'une règle promenée en tous sens, ne fera pas apparaître d'écart > 5 mm." L'ossature respectera les normes d'écart et de pose préconisées par le fabricant et l'ensemble ossature/plaques devra être conforme aux prescriptions de la norme et du DTU."

6.2.7.1 FAUX PLAFOND DEMONTABLE DE TYPE PERLA OP 1.00

Le plafond sera constitué de composé minéral de basse densité non nocif suivant la directive européenne 97/67/69 EC.

Les dalles auront une densité leur conférant une parfaite assise dans l'ossature en cas de surpression de la pièce. Leur faible perméabilité à l'air évitera tout effet de filtre.

La réaction au feu sera Euroclass A2-s1,d0, l'absorption acoustique sera de 1.00 (alpha w ou

α_w) et l'atténuation latérale de bruit (Dncw/Dnfw) 25.0dB.
La réflexion de la lumière sera de 87% et la résistance à l'humidité (RH) de 95%.
Les dalles contiendront 36% de matières recyclées.

Elles seront classées ISO 5 et seront notamment adaptées pour les salles blanches (testé selon ISO 14644-1).

Suivant la Norme 13964, l'ensemble de nos produits sont classés E1 (pas ou très peu de Formaldéhyde) comme cela figure sur les étiquettes du marquage CE.

La mise en œuvre du plafond devra respecter la norme NF P68-203-1 DTU 58.1.

Le plafond est fabriqué notamment à partir de substrat minéral. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) classe les fibres de ce produit dans le groupe 3 (ne peut être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme).

D'autre part, les laines minérales sont certifiées non cancérogènes d'après l'appendice Q de la directive européenne 67/548/EEC (révisée par la directive 97/69/EC de la Commission datée du 5 décembre 1997).

Nom du produit : Perla+ OP, 7708M

Matériau : composé minéral de basse densité

Couleur : Blanc

Détail de bord : MicroLook 90:

Ossature : T15

Dimensions (mm) : 1500 X 600 X 20 mm

Réaction au feu : Euroclass A2-s1,d0 selon la norme EN 13501-1

Absorption du bruit (α_w) : 1.00 selon les normes EN ISO 354 & EN ISO 11654,

Atténuation latérale acoustique Dncw/Dnfw (dB) : 25.0 dB selon les normes EN ISO 10848-2 & EN ISO 717-1

Réflexion de la lumière (%) : 87% selon la norme EN ISO 7742-2 & 3 (tel que spécifié dans la norme EN 13964)

Résistance à l'humidité (RH%) : 95%

Qualité de l'air : ISO 5 selon la norme ISO 14644-1

Matières recyclées (%) : 36% calculé selon la norme EN ISO 14021 :2001

HQE : FDES disponible sur demande

Poids : 3.2 kg/m²

Réduction sonore (Rw) : 10.0 dB selon la norme EN ISO 140-3 & EN ISO 717-1

Localisation

En plafond selon indications sur plans architecte

6.2.7.2 HABILLAGE DES BATI SUPPORTS

Habillage des bati supports constitués de

- Plaques de plâtre BA 13 fixées sur l'ossature par vissage – traitement des joints
- Y compris découpe pour mécanisme et évacuation ;

Localisation

Sur l'ensemble du projet dans les sanitaires

6.2.7.3 SOFFITE - JOUES DE FAUX-PLAFOND

Soffite en plaque de plaque BA 13 constitué de :

- Dispositif de suspension par profils métalliques et ossature support de plaque
- Plaques de plâtre BA 13 fixées sur l'ossature par vissage – traitement des joints
- Y compris découpe pour grille de ventilation

Localisation

Sur l'ensemble du projet si nécessaire

6.2.8 DIVERS

6.2.8.1 Renforts dans cloisons

Fourniture et place par le présent lot de feuillards dans les cloisons en renforts et en prévision de la mise en place de différents équipements.

Localisation

Dans l'ensemble des cloisons recevant un équipement.

6.2.8.2 Main courante

Feuillard 0.30 m dans cloisons pour main courantes.

Localisation

Dans l'ensemble des cloisons recevant une main courante.

6.2.8.3 Bande armée d'angle

"Traitement des angles saillants de cloisons et caissons réalisés en plaques de plâtre par des bandes armées arasées."

Localisation

Dans l'ensemble du projet.

6.2.8.4 HUISSERIES

L'entrepreneur du présent lot devra l'incorporation dans ses cloisons de toutes les huisseries ou bâtis du lot Serrurerie et/ou Menuiseries intérieures ou extérieures.

Localisation

Suivant plans quand les menuiseries sont posées dans les cloisons Placoplatre.

6.2.8.5 TRAPPES DE VISITE

L'entreprise devra mettre en place suivant les indications fournies par les lots Menuiseries, Serrurerie ou Ventilation, les trappes de visite fournies par eux.

A cet effet, l'entreprise de Plâtrerie prévoira les renforts d'ossature nécessaires à la mise en œuvre de ces ouvrages.

Localisation

PM

6.2.8.6 GRILLES DE VENTILATION

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les réservations nécessaires aux autres lots.

Localisation

Suivant plans Architecte et plans des BET.

6.2.9 FINITIONS NETTOYAGE

6.2.9.1 RACCORDS - FINITIONS

L'entrepreneur du présent lot devra le raccord de toutes les réservations, saignées, trous, ... réalisés par les autres lots dans ses ouvrages.

Rebouchage des trous laissés après dépose (lots techniques + lots de finition).

Une campagne de rebouchage sera ordonnée par la Maîtrise d'Œuvre après constat de bonne fin de la part des autres corps d'état.

Localisation

Sur l'ensemble du projet.

6.2.9.2 FINITIONS / NETTOYAGE

Reprise de toutes les fissures existantes dans les ouvrages plâtres, redressement, lissage.

Les raccords de plâtre nécessités par les ouvrages de tous les autres Corps d'Etat seront exécutés par le Plâtrier.

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra s'assurer du nettoyage parfait des locaux, notamment pour les revêtements de sols.

Il ne sera admis aucune trace de plâtre sur les sols.

Il sera libre d'employer les produits ou protections qui lui conviennent.

Toutefois, ces produits ne devront pas attaquer les appareils et revêtements.

Localisation

Sur l'ensemble du projet.